

SOLIBAIL n'existe pas en Corse du Sud mais il existe un dispositif similaire l'intermédiation locative.

Garanti par l'État, ce dispositif offre la possibilité au propriétaire de louer son bien à une association agréée qui y loge une famille à revenus modestes. Une démarche avantageuse pour le propriétaire à plusieurs titres :

- la sécurité : l'association garantit le paiement des loyers dont le montant est fixé par rapport au prix du marché, et le propriétaire peut bénéficier d'avantages fiscaux allant de 30 à 70 % sur les revenus locatifs ;
- la simplicité : l'association gestionnaire prend en charge toutes les démarches administratives : choix du locataire, paiement des loyers et des charges et entretien du bien ;
- la solidarité : en louant son logement via l'Intermédiation locative, le propriétaire permet à une famille en difficulté de se loger dans des conditions dignes, avec un accompagnement social permettant de se reconstruire.

**Afin de mener à bien ce projet, la Croix Rouge est actuellement à la recherche de propriétaires de T1 ou T2 non meublés, souhaitant mettre en location leur logement, la Croix Rouge se chargera de le sous louer à une personne ou un ménage, en toute sécurité.**

Vous pouvez prendre contact avec la FALEP ou la Croix Rouge

**FALEP 2A**

BP 27  
20181 AJACCIO cedex 1  
Tel : 04 95 22 71 52

**CROIX ROUGE**

Antenne locale  
3 Rue du Général Campi  
20000 AJACCIO  
Tél : 06 20 88 28 98